



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Tome 3 - Annexe 3 - Compte-rendu des expertises naturalistes (avril 2024)

VERSION ARRÊT: 19 MAI 2025

Compte-rendu expertise naturaliste Commune de Bégrolle-en-Mauges

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturaliste supplémentaires ont été réalisés en avril 2024. Ils ont eu pour premier objectif de déterminer la présence de zone humide suivant le critère pédologique. Certains sites ont fait l'objet d'une étude des habitats et des éléments de la TVB, ainsi que leur fonctionnalité. Ces passages de terrain étudiant les habitats ont permis de préciser les enjeux potentiels ou avérés, d'un point de vue environnementale, sur les sites. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis. Les potentialités d'accueil de la faune ou la flore sur les sites sont ainsi renseignées.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 et avril 2024 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie;
- Récapitulatifs des enjeux¹;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

- La présence d'espèces protégées (dossier CNPN) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement];
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (évaluation d'incidence au titre de Natura 2000);
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (dossier loi sur l'eau);
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée);
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve);
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note: Les photographies ont été prises par MTDA en avril 2024.

Table des matières	
D 2401	4

Nom du site		Commune		Avis sur le projet : FAVORABLE sous conditions*	
ID 2401		BEGROLLE EN MAUGES			
Natura 2000					
-		-	-		-

Localisation: Le site est localisé au sud de la commune de Bégrolles-en-Mauges, sur la D752.

Type de parcelle : Il s'agit d'une prairie améliorée de 0,84 ha.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.



Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, deux sondages pédologiques ont été réalisés.

Ils concluent tous à l'absence de zone humide selon le critère pédologique.



*Favorable sous conditions : Réaliser une étude complémentaire sur les habitats et les continuités écologiques

Compte-rendu expertise naturaliste Commune de Cernusson

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturaliste supplémentaires ont été réalisés en avril 2024. Ils ont eu pour premier objectif de déterminer la présence de zone humide suivant le critère pédologique. Certains sites ont fait l'objet d'une étude des habitats et des éléments de la TVB, ainsi que leur fonctionnalité. Ces passages de terrain étudiant les habitats ont permis de préciser les enjeux potentiels ou avérés, d'un point de vue environnementale, sur les sites. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis. Les potentialités d'accueil de la faune ou la flore sur les sites sont ainsi renseignées.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 et avril 2024 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie;
- Récapitulatifs des enjeux¹;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

- La présence d'espèces protégées (dossier CNPN) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement];
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (évaluation d'incidence au titre de Natura 2000);
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (dossier loi sur l'eau);
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée);
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve);
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note: Les photographies ont été prises par MTDA en avril 2024.

Table des matières		
ID 2402		

Durant le passage de l'expert la parcelle 2403 était inaccessible car fermée par un portail cadenassé.

Nom du site	Commune	Commune		Avis sur le projet <u>:</u>
ID 2402	CERNUSSO	CERNUSSON		BLE sous conditions*
-	-	-		-

Localisation : Le site est localisé à l'est de la commune de Cernusson, accolé à un boisement.

Type de parcelle : Il s'agit d'un jardin domestique et d'une prairie améliorée formant un ensemble de 0,4 ha.

Observations: La prairie améliorée est bordée au sud par une haie champêtre composée de ronces et d'aubépines et à l'est par une haie champêtre pluristratifiée. Ce second type de haie est un lieu de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, insectes dont pollinisateurs, petits mammifères, reptiles) mais aussi un corridor de déplacements (chauves-souris, etc.).

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Le site est accolé à un réservoir de biodiversité de la trame forestière.





Enjeux identifiés et potentiels				
ENJEU REGLEMENTAIRE	ENJEUX NON REGLEMENTAIRES			
NUL	MOYEN			
/	 Haie champêtre pluristratifiée connectée à un réservoir de biodiversité (sous trame forestière) 			
Obligations	Recommandations			
/	 Maintenir les haies champêtres à enjeu corridor écologique Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages) 			

^{*}Avis favorable sous condition : maintenir les haies champêtres stratifiées formant des corridors écologiques.

Compte-rendu expertise naturaliste Commune de Chanteloup-les-Bois

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturaliste supplémentaires ont été réalisés en avril 2024. Ils ont eu pour premier objectif de déterminer la présence de zone humide suivant le critère pédologique. Certains sites ont fait l'objet d'une étude des habitats et des éléments de la TVB, ainsi que leur fonctionnalité. Ces passages de terrain étudiant les habitats ont permis de préciser les enjeux potentiels ou avérés, d'un point de vue environnementale, sur les sites. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis. Les potentialités d'accueil de la faune ou la flore sur les sites sont ainsi renseignées.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 et avril 2024 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie;
- Récapitulatifs des enjeux¹;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

- La présence d'espèces protégées (dossier CNPN) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement];
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (évaluation d'incidence au titre de Natura 2000);
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (dossier loi sur l'eau);
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée);
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve);
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note: Les photographies ont été prises par MTDA en avril 2024.

Table des matières	
ID 2404	4

Nom du site	Commur	ne	Avis sur le projet :
ID 2404	CHANTELOUP-L	ES-BOIS	FAVORABLE
-	-	-	-

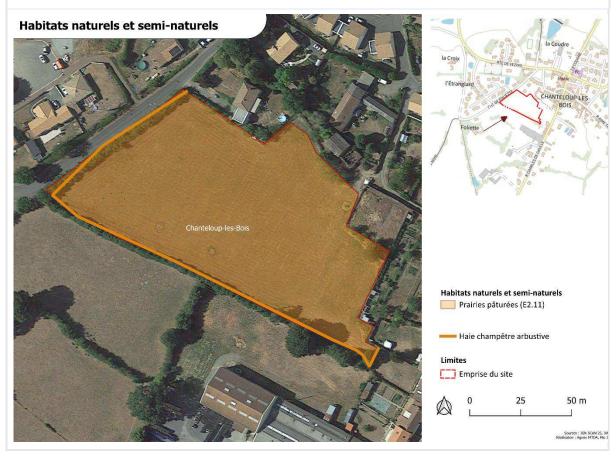
Localisation : Le site est localisé dans la commune de Chanteloup-les-Bois, accolé à des habitations.

Type de parcelle : Il s'agit d'une prairie pâturée par des moutons, de 1,09 ha.

Observations: La prairie était rase lors du passage. Elle est dominée par des espèces de la famille des Poacées. La parcelle est bordée au sud et à l'ouest par des haie champêtres composées de ronces, noisetiers et pruneliers. Des murs de bétons sont présents au nord de la parcelle, interrompant la continuité écologique.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucune trame écologique n'est présente sur le site.





Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, deux sondages pédologiques ont été réalisés.

Ils concluent tous à l'absence de zone humide selon le critère pédologique.



Enjeux identifiés et potentiels			
ENJEU REGLEMENTAIRE	ENJEUX NON REGLEMENTAIRES		
NUL	NUL		
/	/		
Obligations	Recommandations		
/	 Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages) 		

Compte-rendu expertise naturaliste Commune de Cholet

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturaliste supplémentaires ont été réalisés en avril 2024. Ils ont eu pour premier objectif de déterminer la présence de zone humide suivant le critère pédologique. Certains sites ont fait l'objet d'une étude des habitats et des éléments de la TVB, ainsi que leur fonctionnalité. Ces passages de terrain étudiant les habitats ont permis de préciser les enjeux potentiels ou avérés, d'un point de vue environnementale, sur les sites. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis. Les potentialités d'accueil de la faune ou la flore sur les sites sont ainsi renseignées.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 et avril 2024 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie;
- Récapitulatifs des enjeux¹;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

- La présence d'espèces protégées (dossier CNPN) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement];
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (évaluation d'incidence au titre de Natura 2000);
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (dossier loi sur l'eau);
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée);
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve);
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note: Les photographies ont été prises par MTDA en avril 2024.

Table des matières

ID 46	
ID 47	Frreur I Signet non défini

Sur les quatre sites présents sur la commune, deux n'ont pas pu être prospectés. Il s'agit des sites :

- 2407 : parcelles fermées d'un château et propriétaire absent ;
- 2406 : parcelle entourée par un grillage et un portail fermé. Un appel au groupe Nicols a été passé, mais aucune solution n'a été trouvée.

Nom du site		Commune		Avis sur le projet : FAVORABLE sous conditions*	
ID 2405		CHOLET			
-		-	-		-

Localisation : Le site est localisé au sud de la commune de Cholet, au niveau de l'établissement d'accueil de la Tremblait.

Type de parcelle : Il s'agit d'une prairie améliorée entretenue de 0,7 ha utilisée comme terrain de football.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucune trame écologique n'est présente sur le site.



Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, deux sondages pédologiques ont été réalisés. Le sondage 19 est de type IIIb avec des traces rédoxiques présentes à partir de 70cm.

Tous les sondages concluent à l'absence de zone humide selon le critère pédologique.





Enjeux identifiés et potentiels		
ENJEU REGLEMENTAIRE	ENJEUX NON REGLEMENTAIRES	
NUL	NUL	
/	/	
Obligations	Recommandations	
/	 Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages) 	

^{*}Avis favorable sous condition : Réaliser une étude complémentaire sur les habitats et les continuités écologiques

Nom du site		Commune		Avis sur le projet :	
ID 2408		СНС	DLET	FAVORABLE	
-	-		-	-	

Localisation : Le site est localisé au nord de la commune de Cholet, en continuité de parcelles agricoles.

Type de parcelle : Il s'agit d'une culture de 4,26 ha.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucune trame écologique n'est présente sur le site.



Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, trois sondages pédologiques ont été réalisés. Les trois sondages comportaient des traces rédoxiques à partir de 90 ou 100 cm de profondeur.

Tous les sondages concluent à l'absence de zone humide selon le critère pédologique.

Enjeux identifiés et potentiels			
ENJEU REGLEMENTAIRE	ENJEUX NON REGLEMENTAIRES		
NUL	NUL		
1	/		
Obligations	Recommandations		
/	 Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) 		

enje	fléchir les éclairages extérieurs en fonction des jeux (couleurs, intensité, périodes d'activités s éclairages)
------	---

Compte-rendu expertise naturaliste Commune de Cléré-sur-Layon

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturaliste supplémentaires ont été réalisés en avril 2024. Ils ont eu pour premier objectif de déterminer la présence de zone humide suivant le critère pédologique. Certains sites ont fait l'objet d'une étude des habitats et des éléments de la TVB, ainsi que leur fonctionnalité. Ces passages de terrain étudiant les habitats ont permis de préciser les enjeux potentiels ou avérés, d'un point de vue environnementale, sur les sites. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis. Les potentialités d'accueil de la faune ou la flore sur les sites sont ainsi renseignées.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 et avril 2024 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie;
- Récapitulatifs des enjeux¹;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

- La présence d'espèces protégées (dossier CNPN) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement];
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (évaluation d'incidence au titre de Natura 2000);
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (dossier loi sur l'eau);
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée);
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve);
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note: Les photographies ont été prises par MTDA en avril 2024.

Table des ma	atières		
ID 2409			

Nom du site	Comm	nune	<u>Avis sur le projet :</u>	
ID 2409	CLERE-SUF	R-LAYON	FAVORABLE	
		-	-	

Localisation : Le site est localisé dans la commune de Cléré-sur-Layon, accolé à des habitations.

Type de parcelle : Il s'agit d'un jardin domestique de 0,12 ha.

Observations : La parcelle est totalement tondue lors du passage, aucune espèce n'est déterminable. La parcelle est bordée par des grillages, et des murs de béton, coupant toute continuité écologique.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucune trame écologique n'est présente sur le site.





Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, deux sondages pédologiques ont été réalisés. Le sondage 38 est de type IIIb, avec des traces rédoxiques à partir de 75cm.

Ils concluent tous à l'absence de zone humide selon le critère pédologique.



Enjeux identifiés et potentiels			
ENJEU REGLEMENTAIRE	ENJEUX NON REGLEMENTAIRES		
NUL	NUL		
/	/		
Obligations	Recommandations		
/	 Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages) 		

Compte-rendu expertise naturaliste Commune de la Fosse de Tigne

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturaliste supplémentaires ont été réalisés en avril 2024. Ils ont eu pour premier objectif de déterminer la présence de zone humide suivant le critère pédologique. Certains sites ont fait l'objet d'une étude des habitats et des éléments de la TVB, ainsi que leur fonctionnalité. Ces passages de terrain étudiant les habitats ont permis de préciser les enjeux potentiels ou avérés, d'un point de vue environnementale, sur les sites. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis. Les potentialités d'accueil de la faune ou la flore sur les sites sont ainsi renseignées.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 et avril 2024 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie;
- Récapitulatifs des enjeux¹;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

- La présence d'espèces protégées (dossier CNPN) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement];
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (évaluation d'incidence au titre de Natura 2000);
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (dossier loi sur l'eau);
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée);
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve);
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note: Les photographies ont été prises par MTDA en avril 2024.

Table des matières	
ID 2410	4

Sur les deux sites présents sur la commune, un n'a pas pu être prospecté. Il s'agit du site **2411** sur lequel se trouve une habitation et des champs de Colza très denses ne permettant pas la réalisation de sondages pédologiques à cette saison.

Nom du site	Com	mune	Avis sur le projet : FAVORABLE sous conditions*	
ID 2410	LA FOSSE	DE TIGNE		
-	-	-	-	

Localisation : Le site est localisé au nord-est de la commune de La fosse de Tigné, en continuité de parcelles agricoles.

Type de parcelle : Il s'agit d'une prairie de fauche de 0,37 ha.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucune trame écologique n'est présente sur le site.



Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, un sondage pédologique a été réalisé. Des traces rédoxiques ont été observées à partir de 90cm de profondeur.

Ce sondage conclut à l'absence de zone humide.



Enjeux identifiés et potentiels			
ENJEU REGLEMENTAIRE	ENJEUX NON REGLEMENTAIRES		
NUL	NUL		
/	/		
Obligations	Recommandations		
/	 Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) 		

- Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity)
 Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des
 - Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

*<u>Avis favorable sous condition</u>: Réaliser une étude complémentaire sur les habitats et les continuités écologiques

Compte-rendu expertise naturaliste Commune de La Plaine

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturaliste supplémentaires ont été réalisés en avril 2024. Ils ont eu pour premier objectif de déterminer la présence de zone humide suivant le critère pédologique. Certains sites ont fait l'objet d'une étude des habitats et des éléments de la TVB, ainsi que leur fonctionnalité. Ces passages de terrain étudiant les habitats ont permis de préciser les enjeux potentiels ou avérés, d'un point de vue environnementale, sur les sites. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis. Les potentialités d'accueil de la faune ou la flore sur les sites sont ainsi renseignées.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 et avril 2024 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie;
- Récapitulatifs des enjeux¹;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

- La présence d'espèces protégées (dossier CNPN) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement];
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (évaluation d'incidence au titre de Natura 2000) ;
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (dossier loi sur l'eau);
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée);
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve);
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note: Les photographies ont été prises par MTDA en avril 2024.

Table des matières	
ID 2412	4

Nom du site Commur		iune	<u>Avis sur le projet :</u>	
ID 2412	LA PLA	AINE	DEFAVORABLE	
		ZNIEFF		
		-	-	

Localisation : Le site est localisé à l'est de la commune de la plaine, à proximité d'habitations et en continuité de parcelles agricoles.

Type de parcelle : Il s'agit d'une prairie de fauche de 1,39 ha.

Observations: La prairie est dominée par le vulpin des prés. Une haie champêtre pluristratifiée composée de chênes, roncier et d'aubépines borde le site à l'ouest. Ces haies sont des lieux de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, insectes dont pollinisateurs, petits mammifères, reptiles) mais aussi un corridor de déplacements (chauves-souris, etc.). La présence de nombreux oiseaux a été notée dans ces espaces. Un roncier sur talus est présent au sud-ouest du site. Les ronciers sont des habitats naturels de faible superficie mais ayant un intérêt fort pour la biodiversité. En effet ce sont des habitats, des refuges, et des réservoirs alimentaires de choix pour de nombreuses espèces animales (et végétales) tels que les oiseaux, petits mammifères et insectes, dont les pollinisateurs.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucune trame écologique n'est présente sur le site.







Caractère humide du sol

Une expertise zones humide avait été réalisée en 2021 concluant à la présence d'une zone humide à enjeu modéré sur la totalité du site d'étude.



Enjeux ident	ifiés et potentiels			
ENJEU REGLEMENTAIRE	ENJEUX NON REGLEMENTAIRES			
FORT	MODERE			
Présence d'une zone humide	 Elément favorable à la biodiversité : talus, roncier, haie champêtre pluristratifiée 			
Obligations	Recommandations			
 Interdiction de destruction de zone humide / Obligation de compensation 	 Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) Conserver le roncier Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages) 			

Compte-rendu expertise naturaliste Commune de La Romagne

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturaliste supplémentaires ont été réalisés en avril 2024. Ils ont eu pour premier objectif de déterminer la présence de zone humide suivant le critère pédologique. Certains sites ont fait l'objet d'une étude des habitats et des éléments de la TVB, ainsi que leur fonctionnalité. Ces passages de terrain étudiant les habitats ont permis de préciser les enjeux potentiels ou avérés, d'un point de vue environnementale, sur les sites. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis. Les potentialités d'accueil de la faune ou la flore sur les sites sont ainsi renseignées.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 et avril 2024 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie;
- Récapitulatifs des enjeux¹;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées (dossier CNPN) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement];
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (évaluation d'incidence au titre de Natura 2000) ;
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (dossier loi sur l'eau);
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée);
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve);
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note: Les photographies ont été prises par MTDA en avril 2024.

Table des matières	
ID 2413	4

Nom du site	Comm	une	Avis sur le projet :
ID 2413	LA ROM	AGNE	FAVORABLE
-	-	-	-

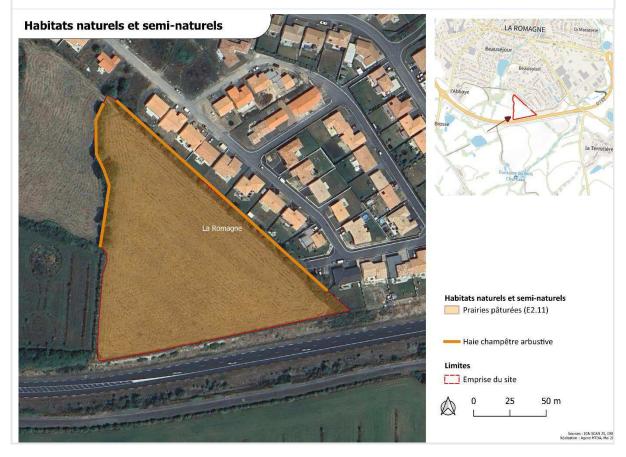
Localisation : Le site est localisé au sud de la commune de la Romagne, sur la D753.

Type de parcelle : Il s'agit d'une prairie pâturée de 1,6 ha.

Observations : La végétation prairiale était rase lors du passage. On note une dominance des espèces de la famille des poacées. Une haie champêtre arbustive composée de chênes, ronciers et pruneliers borde l'ouest et le nord du site.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucune trame écologique n'est présente sur le site.





Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, deux sondages pédologiques ont été réalisés. Le sondage 1 est un sol de type IIIb avec des traces rédoxiques présentes à partir de 50cm.

Ils concluent tous à l'absence de zone humide selon le critère pédologique.



Enjeux identifiés et potentiels		
ENJEU REGLEMENTAIRE	ENJEUX NON REGLEMENTAIRES	
NUL	NUL	
1	/	
Obligations	Recommandations	
/	 Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages) 	

Compte-rendu expertise naturaliste Commune de La Séguinière

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturaliste supplémentaires ont été réalisés en avril 2024. Ils ont eu pour premier objectif de déterminer la présence de zone humide suivant le critère pédologique. Certains sites ont fait l'objet d'une étude des habitats et des éléments de la TVB, ainsi que leur fonctionnalité. Ces passages de terrain étudiant les habitats ont permis de préciser les enjeux potentiels ou avérés, d'un point de vue environnementale, sur les sites. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis. Les potentialités d'accueil de la faune ou la flore sur les sites sont ainsi renseignées.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 et avril 2024 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie;
- Récapitulatifs des enjeux¹;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées (dossier CNPN) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement];
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (évaluation d'incidence au titre de Natura 2000) ;
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (dossier loi sur l'eau);
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée);
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve);
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note: Les photographies ont été prises par MTDA en avril 2024.

Table des matières

ID 2414	 4
ID 2415	 6
ID 2416	۶

Nom du site	Com	mune	<u>Avis sur le projet :</u> FAVORABLE sous
ID 2414			conditions*
-	-	180 m	-

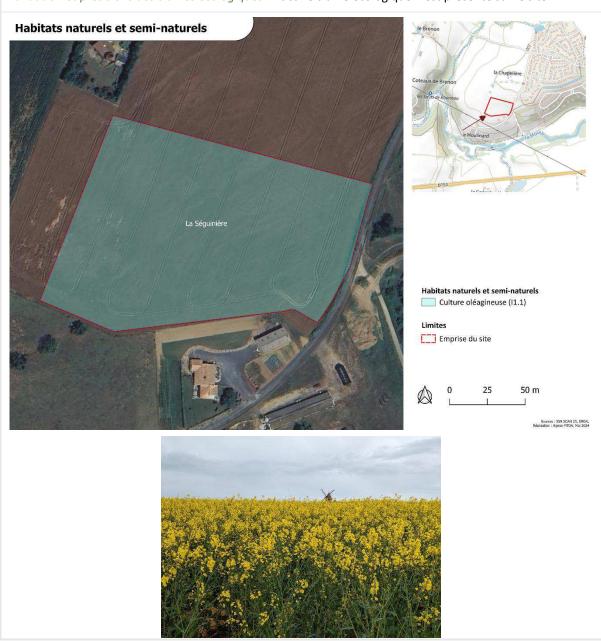
Localisation : Le site est localisé à l'ouest de la Séguinière en continuité de parcelles agricoles.

Type de parcelle : Il s'agit d'une parcelle agricole de 2,15 ha.

Observations : La parcelle est une culture de colza.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est situé à 180 m à l'ouest de la ZNIEFF de type II « Vallée de la moine ».

Validation et précisions des trames écologiques : Aucune trame écologique n'est présente sur le site.



Caractère humide du sol Le site étant un champ de colza dense en pleine floraison, aucun sondage pédologique n'a pu être réalisé. Enjeux identifiés et potentiels ENJEU REGLEMENTAIRE **ENJEUX NON REGLEMENTAIRES** NUL NUL / / Obligations Recommandations Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités

des éclairages)

^{*}Avis favorable sous condition: Réaliser une étude pédologique à une période plus optimale.

Nom du site ID 2415	2211	mune UINIERE	Avis sur le projet : DEFAVORABLE
-	10 m	0 m	-

Localisation : Le site est localisé à l'ouest de la commune de la Séguinière, à proximité de cours d'eau de la Moine.

Type de parcelle : Il s'agit d'une prairie de fauche et d'une prairie surélevée colonisée par des genets à balais formant un ensemble de 0,38 ha.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est intégré dans la ZNIEFF de type II « Vallée de la moine », et se trouve à 10m de la ZNIEFF de type 1 « Vallée et coteau de la Moine sous vieil-mur et le Chatelier ».

Validation et précisions des trames écologiques : Le site est compris dans un réservoir de biodiversité des milieux ouverts particuliers de la TVB.





Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, un sondage pédologique a été réalisé.

Il conclut à l'absence de zone humide selon le critère pédologique.



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEU REGLEMENTAIRE

ENJEUX NON REGLEMENTAIRES

FORT

FORT

o Proximité à un cours d'eau (8m)	 Habitat naturel ou semi-naturel support d'une biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores): prairie de fauche Réservoir de biodiversité défini dans la TVB
Obligations	Recommandations
■ Dossier loi sur l'eau	 Maintenir le réservoir de biodiversité défini dans la TVB Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

Nom du site		Commune			Avis sur le projet : FAVORABLE sous
ID 2416		LA SEGUINIERE		conditions*	
-		-	-		-

Localisation : Le site est localisé au nord de la commune de La Séguinière, à proximité du Grands bois

Type de parcelle : Il s'agit d'une prairie de fauche de 13,05 ha.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucune trame écologique n'est présente sur le site.



Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, huit sondages pédologiques ont été réalisés.

Ils concluent tous à l'absence de zone humide selon le critère pédologique.



Enjeux identifiés et potentiels		
ENJEU REGLEMENTAIRE	ENJEUX NON REGLEMENTAIRES	
NUL	NUL	
/	/	
Obligations	Recommandations	
/	 Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) 	

Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

*<u>Avis favorable sous condition</u>: Réaliser une étude complémentaire sur les habitats et les continuités écologiques

Compte-rendu expertise naturaliste Commune des Cerqueux

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturaliste supplémentaires ont été réalisés en avril 2024. Ils ont eu pour premier objectif de déterminer la présence de zone humide suivant le critère pédologique. Certains sites ont fait l'objet d'une étude des habitats et des éléments de la TVB, ainsi que leur fonctionnalité. Ces passages de terrain étudiant les habitats ont permis de préciser les enjeux potentiels ou avérés, d'un point de vue environnementale, sur les sites. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis. Les potentialités d'accueil de la faune ou la flore sur les sites sont ainsi renseignées.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 et avril 2024 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie;
- Récapitulatifs des enjeux¹;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées (dossier CNPN) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement];
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (évaluation d'incidence au titre de Natura 2000);
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (dossier loi sur l'eau);
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée);
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve);
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note: Les photographies ont été prises par MTDA en avril 2024.

Table des matières	
ID 2417	4

Nom du site	Commu	ine	<u>Avis sur le projet :</u>
ID 2417	LES CERQI	JEUX	FAVORABLE
-	-	-	-

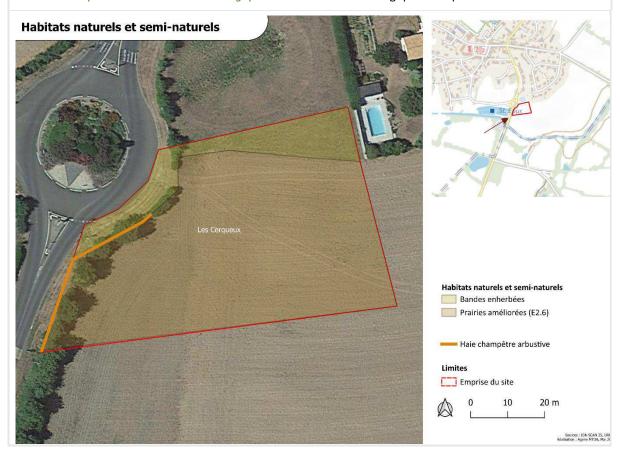
Localisation: Le site est localisé au sud de la commune des Cerqueux, sur la D167.

Type de parcelle : Il s'agit d'une prairie améliorée de 0,4 ha.

Observations : Aucune espèce de la prairie améliorée n'était déterminable lors du passage de terrain. Une haie champêtre arbustive composée de noisetiers et prunelliers est présente à l'ouest de la parcelle.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucune trame écologique n'est présente sur le site.





Enjeux identifiés et potentiels			
ENJEU REGLEMENTAIRE	ENJEUX NON REGLEMENTAIRES		
NUL	NUL		
/	/		
Obligations	Recommandations		
/	 Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages) 		

Compte-rendu expertise naturaliste Commune de Maulévrier

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturaliste supplémentaires ont été réalisés en avril 2024. Ils ont eu pour premier objectif de déterminer la présence de zone humide suivant le critère pédologique. Certains sites ont fait l'objet d'une étude des habitats et des éléments de la TVB, ainsi que leur fonctionnalité. Ces passages de terrain étudiant les habitats ont permis de préciser les enjeux potentiels ou avérés, d'un point de vue environnementale, sur les sites. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis. Les potentialités d'accueil de la faune ou la flore sur les sites sont ainsi renseignées.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 et avril 2024 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie;
- Récapitulatifs des enjeux¹;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées (dossier CNPN) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement];
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (évaluation d'incidence au titre de Natura 2000);
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (dossier loi sur l'eau);
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée);
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve);
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note: Les photographies ont été prises par MTDA en avril 2024.

Table des matières

ID 2419	4
ID 2420	5

Sur les 3 sites présents sur la commune, un n'a pas pu être prospecté. Il s'agit du site 2418, qui est localisé sur la propriété privée d'un château (impossibilité d'y accéder sans le propriétaire).

Nom du site	Com	mune	<u>Avis sur le projet :</u>
ID 2419	MAUL	EVRIER	FAVORABLE
-	-	-	-

Localisation : Le site est localisé au nord de la commune de Maulévrier, sur le domaine du château des Frogeries.

Type de parcelle : Il s'agit d'un jardin domestique de 1,79 ha.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucune trame écologique n'est présente sur le site.

Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, un sondage pédologique a été réalisé.

Il conclut à l'absence de zone humide selon le critère pédologique.



Enjeux identifiés et potentiels			
ENJEU REGLEMENTAIRE	ENJEUX NON REGLEMENTAIRES		
NUL	NUL		
1	/		
Obligations	Recommandations		
/	 Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages) 		

Nom du site	Con	nmune	<u>Avis sur le projet :</u>	
ID 2420	MAU	LEVRIER	FAVORABLE	
-	80 m	-	-	

Localisation : Le site est localisé au sud de la commune de Maulévrier dans les logis de l'Oumois.

Type de parcelle : Il s'agit d'une prairie de 0,93 ha pâturée par un âne.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est localisé à 80 m au sud de la ZNIEFF de type 1 du « Lac du Verdon ».

Validation et précisions des trames écologiques : Le site est présent dans le réseau de corridor écologiques de la trame verte pour le réseau bocager dense présent sur la zone. Le site en lui-même n'ayant pas de haie, aucune trame écologique n'y est présente.

Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, deux sondages pédologiques ont été réalisés. Le sondage 17 montre un sol de type IIIb avec des traces rédoxiques observables à partir de 60m de profondeur.

Ils concluent tous à l'absence de zone humide selon le critère pédologique.



Enjeux identifiés et potentiels			
ENJEU REGLEMENTAIRE	ENJEUX NON REGLEMENTAIRES		
NUL	NUL		
1	/		
Obligations	Recommandations		
/	 Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages) 		

Compte-rendu expertise naturaliste Commune de Nuaillé

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturaliste supplémentaires ont été réalisés en avril 2024. Ils ont eu pour premier objectif de déterminer la présence de zone humide suivant le critère pédologique. Certains sites ont fait l'objet d'une étude des habitats et des éléments de la TVB, ainsi que leur fonctionnalité. Ces passages de terrain étudiant les habitats ont permis de préciser les enjeux potentiels ou avérés, d'un point de vue environnementale, sur les sites. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis. Les potentialités d'accueil de la faune ou la flore sur les sites sont ainsi renseignées.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 et avril 2024 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie;
- Récapitulatifs des enjeux¹;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées (dossier CNPN) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement];
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (évaluation d'incidence au titre de Natura 2000);
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (dossier loi sur l'eau);
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée);
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve);
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note: Les photographies ont été prises par MTDA en avril 2024.

Table des matières

ID 46	 	 	 		4
ID 47	 	 	 Erreur!	Signet non	défini.

Nom du site	Nom du site Commun		<u>Avis sur le projet :</u>
ID 2421	NUAILL	E	FAVORABLE
-	-	260 r	m -

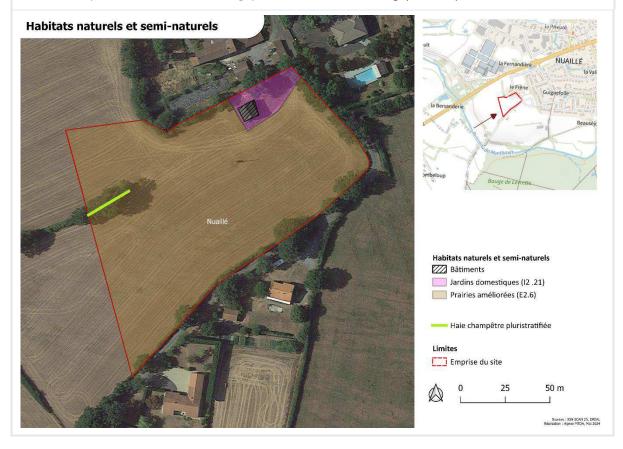
Localisation : Le site est localisé au sud de la commune de Nuaillé, en continuité de parcelles agricoles.

Type de parcelle : Il s'agit d'un jardin domestique et d'une prairie améliorée formant un ensemble de 1,45 ha.

Observations: La prairie améliorée et le jardin domestique étaient dominés par des espèces de la famille des poacées, indéterminables à la date de la prospection. Une haie champêtre pluristratifiée composée de chênes, d'aubépines et de ronciers est partiellement présente à l'ouest du site. Cet habitat est un lieu de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, insectes dont pollinisateurs, petits mammifères, reptiles) mais aussi un corridor de déplacements (chauves-souris, etc.).

Intégration aux zonages écologiques : Le site est localisé à 260 m au nord de la ZNIEFF de type 2 « Massif forestier de Nuaillé-Chanteloup ».

Validation et précisions des trames écologiques : Aucune trame écologique n'est présente sur le site.





Enjeux identifiés et potentiels				
ENJEU REGLEMENTAIRE	ENJEUX NON REGLEMENTAIRES			
NUL	FAIBLE			
/	o Elément favorable à la biodiversité : haie champêtre pluristratifiée			
Obligations	Recommandations			
/	 Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages) 			

Compte-rendu expertise naturaliste Commune de Nueil sur Layon

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturaliste supplémentaires ont été réalisés en avril 2024. Ils ont eu pour premier objectif de déterminer la présence de zone humide suivant le critère pédologique. Certains sites ont fait l'objet d'une étude des habitats et des éléments de la TVB, ainsi que leur fonctionnalité. Ces passages de terrain étudiant les habitats ont permis de préciser les enjeux potentiels ou avérés, d'un point de vue environnementale, sur les sites. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis. Les potentialités d'accueil de la faune ou la flore sur les sites sont ainsi renseignées.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 et avril 2024 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie;
- Récapitulatifs des enjeux¹;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées (dossier CNPN) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement];
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (évaluation d'incidence au titre de Natura 2000) ;
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (dossier loi sur l'eau);
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée);
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve);
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note: Les photographies ont été prises par MTDA en avril 2024.

Table des matières	
ID 2422	2

Nom du site	Сог	nmune	Avis sur le projet : FAVORABLE sous conditions*	
ID 2422	NUEIL-S	SUR-LAYON		
-	-	-	-	

Localisation: Le site est localisé à l'ouest de la commune de Nueil-sur-Layon, au lieu-dit de La Térmouillère.

Type de parcelle: Il s'agit de deux parcelles pâturées par des alpagas formant un ensemble de 0,99 ha.

Intégration aux zonages écologiques: Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques: Aucune trame écologique n'est présente sur le site.





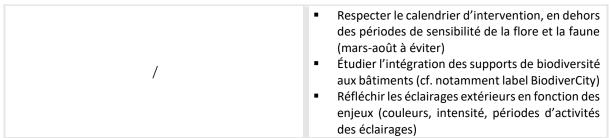
Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, trois sondages pédologiques ont été réalisés. Les sondages 40 et 41 montrent un sol de type IIIb avec des traces rédoxiques observables à partir de 60cm de profondeur.

Ils concluent tous à l'absence de zone humide selon le critère pédologique.



Enjeux identifiés et potentiels		
ENJEU REGLEMENTAIRE	ENJEUX NON REGLEMENTAIRES	
NUL	NUL	
/	/	
Obligations	Recommandations	



*<u>Avis favorable sous condition</u>: Réaliser une étude complémentaire sur les habitats et les continuités écologiques

Compte-rendu expertise naturaliste Commune de Passavant-sur-Layon

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturaliste supplémentaires ont été réalisés en avril 2024. Ils ont eu pour premier objectif de déterminer la présence de zone humide suivant le critère pédologique. Certains sites ont fait l'objet d'une étude des habitats et des éléments de la TVB, ainsi que leur fonctionnalité. Ces passages de terrain étudiant les habitats ont permis de préciser les enjeux potentiels ou avérés, d'un point de vue environnementale, sur les sites. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis. Les potentialités d'accueil de la faune ou la flore sur les sites sont ainsi renseignées.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 et avril 2024 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie;
- Récapitulatifs des enjeux¹;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées (dossier CNPN) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement];
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (évaluation d'incidence au titre de Natura 2000) ;
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (dossier loi sur l'eau);
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée);
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve);
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note: Les photographies ont été prises par MTDA en avril 2024.

Table des matières

ID 2423	4
ID 2424	6
ID 2425	8

Nom du site	Commu	ne	<u>Avis sur le projet :</u>
ID 2423	PASSAVANT-SU	JR-LAYON	FAVORABLE
-	-	-	-

Localisation : Le site est localisé au nord de la commune de de Passavant-sur-Layon, sur la D168.

Type de parcelle : Il s'agit d'une parcelle dédiée à la culture de la vigne de 0,48 ha.

Observations: Les vignes et la bande enherbée sont dominées par des espèces de la famille des Poacées, non déterminables à la période d'étude.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucune trame écologique n'est présente sur le site.



ENJEU REGLEMENTAIRE	ENJEUX NON REGLEMENTAIRES
NUL	NUL
/	/
Obligations	Recommandations
/	 Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

Nom du site	Commur	Commune		<u>Avis sur le projet :</u>
ID 2424	PASSAVANT-SU	PASSAVANT-SUR-LAYON		ABLE sous condition*
		-		-

Localisation : Le site est localisé à l'est de la commune de Passavant-sur-Layon, sur la route de Passavant.

Type de parcelle : Il s'agit d'une parcelle dédiée à la culture de la vigne de 0,64 ha.

Observations: Une haie champêtre pluristratifiée composée de chênes, prunelliers et d'aubépines. Cet habitat est un lieu de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, insectes dont pollinisateurs, petits mammifères, reptiles) mais aussi un corridor de déplacements (chauves-souris, etc.).

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Le site est inscrit dans le réseau de corridor écologique de la trame verte régionale. La haie présente sur le site fait partie du réseau bocager.



Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, deux sondages pédologiques ont été réalisés.

Ils concluent tous à l'absence de zone humide selon le critère pédologique.



Enjeux identifiés et potentiels ENJEU REGLEMENTAIRE **ENJEUX NON REGLEMENTAIRES** NUL **FORT** Corridor écologique défini dans la TVB : haie / champêtre pluristratifiée Obligations Recommandations Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) Maintenir les éléments de corridor écologique Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

*<u>Avis favorable sous condition</u>: Préserver les corridors écologiques de la trame verte et bleue régionale (haie champêtre pluristratifiée)

Nom du site	Com	mune	Avis sur le projet :
ID 2425	PASSAVANT	-SUR-LAYON	FAVORABLE
Natura 2000			PNR
-	-	-	-

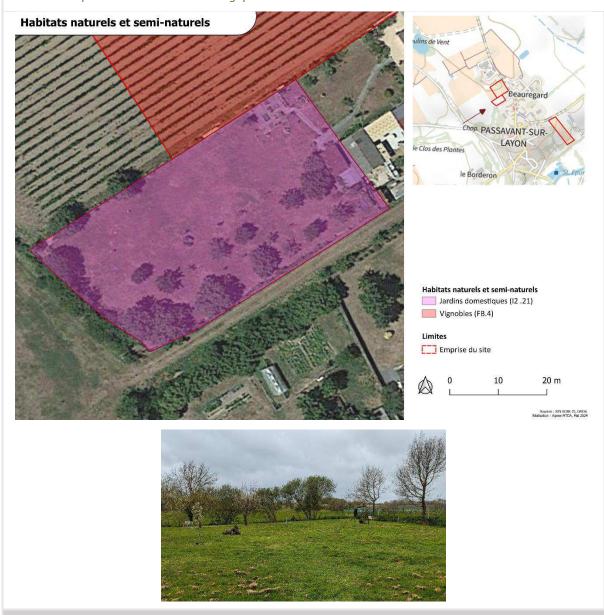
Localisation : Le site est localisé au nord de la commune de Passavant-sur-Layon.

Type de parcelle : Il s'agit d'un jardin domestique de 0,2 ha.

Observations : le site est tondu. Aucune espèce autochtone n'est déterminable.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : -



Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, deux sondages pédologiques ont été réalisés.

Ils concluent tous à l'absence de zone humide selon le critère pédologique.



Enjeux identifiés et potentiels			
ENJEU REGLEMENTAIRE	ENJEUX NON REGLEMENTAIRES		
NUL	NUL		
1	/		
Obligations	Recommandations		
/	 Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages) 		

Élaboration du PLUi-H de Cholet Agglomération

Compte-rendu expertise naturaliste Commune de Saint-Paul-du-Bois

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturaliste supplémentaires ont été réalisés en avril 2024. Ils ont eu pour premier objectif de déterminer la présence de zone humide suivant le critère pédologique. Certains sites ont fait l'objet d'une étude des habitats et des éléments de la TVB, ainsi que leur fonctionnalité. Ces passages de terrain étudiant les habitats ont permis de préciser les enjeux potentiels ou avérés, d'un point de vue environnementale, sur les sites. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis. Les potentialités d'accueil de la faune ou la flore sur les sites sont ainsi renseignées.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 et avril 2024 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Hiérarchisation des enjeux

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie;
- Récapitulatifs des enjeux¹;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées (dossier CNPN) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement];
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (évaluation d'incidence au titre de Natura 2000) ;
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (dossier loi sur l'eau);
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée);
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve);
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note: Les photographies ont été prises par MTDA en avril 2024.

Table des matières

ID 2426	4
ID 2427	6

Nom du site	Comm	ıune	<u>Avis sur le projet :</u>
ID 2426	SAINT-PAUL	-DU-BOIS	Défavorable
-	-	-	-

Localisation : Le site est localisé au nord de la commune de Saint-Paul-du-Bois, à proximité d'habitations et en continuité de parcelles agricoles.

Type de parcelle : Il s'agit d'une prairie de fauche de 0,7 ha.

Observations: La prairie de fauche est dominée par des espèces telles que le Plantain lancéolé, la Flouve odorante et le Vulpin des prés. Une haie champêtre pluristratifiée composée de chênes, ronciers et prunelliers est présente sur le site. Cet habitat est un lieu de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, insectes dont pollinisateurs, petits mammifères, reptiles) mais aussi un corridor de déplacements (chauves-souris, etc.).

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucune trame écologique n'est présente sur le site.





Caractère humide du sol

Un inventaire des zones humides réalisé en 2021 montre la présence d'une zone humide à enjeu faible sur l'entièreté du site.



Enjeux identifiés et potentiels				
ENJEU REGLEMENTAIRE	ENJEUX NON REGLEMENTAIRES			
FORT	MODERE			
 Présence d'une zone humide, critère pédologique 	 Habitat naturel ou semi-naturel support d'une biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores): prairie de fauche Elément favorable à la biodiversité: haie champêtre pluristratifiée 			
Obligations	Recommandations			
 Interdiction de destruction de zone humide / Obligation de compensation 	 Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages) 			

Nom du site		Commune			Avis sur le projet :
ID 2427		SAINT-PAUL-DU-BOIS		FAVORABLE	
-		-	-		-

Localisation : Le site est localisé au sein de la commune de Saint-Paul-du-Bois.

Type de parcelle : Il s'agit d'un jardin domestique de 0,4 ha.

Observations : Le jardin est composé de pelouses tondues, d'un jardin potager et d'une haie ornementale sans enjeu écologique.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucune trame écologique n'est présente sur le site.



Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, un sondage pédologique a été réalisé.

Il conclut à l'absence de zone humide selon le critère pédologique.



Enjeux identifiés et potentiels		
ENJEU REGLEMENTAIRE	ENJEUX NON REGLEMENTAIRES	
NUL	NUL	
1	/	
Obligations	Recommandations	
/	 Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages) 	

Élaboration du PLUi-H de Cholet Agglomération

Compte-rendu expertise naturaliste Commune de Trémentines

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturaliste supplémentaires ont été réalisés en avril 2024. Ils ont eu pour premier objectif de déterminer la présence de zone humide suivant le critère pédologique. Certains sites ont fait l'objet d'une étude des habitats et des éléments de la TVB, ainsi que leur fonctionnalité. Ces passages de terrain étudiant les habitats ont permis de préciser les enjeux potentiels ou avérés, d'un point de vue environnementale, sur les sites. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis. Les potentialités d'accueil de la faune ou la flore sur les sites sont ainsi renseignées.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 et avril 2024 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Hiérarchisation des enjeux

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie;
- Récapitulatifs des enjeux¹;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées (dossier CNPN) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement];
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (évaluation d'incidence au titre de Natura 2000) ;
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (dossier loi sur l'eau);
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée);
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve);
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note: Les photographies ont été prises par MTDA en avril 2024.

Table des matières

ID 2428
ID 2429

Nom du site		Commune	<u>Avis sur le projet :</u> FAVORABLE sous	
ID 2428	T	REMENTINES	conditions*	
-	-	-	-	

Localisation : Le site est localisé au nord-ouest de la commune de Trémentines.

Type de parcelle : Il s'agit d'une prairie de fauche de 1,94 ha.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucune trame écologique n'est présente sur le site.





Caractère humide du sol

La partie nord de la parcelle étant inaccessible (portail), un seul sondage a été réalisé.

Il conclut à l'absence de zone humide selon le critère pédologique.



Enjeux identifi	és et potentiels	
ENJEU REGLEMENTAIRE	ENJEUX NON REGLEMENTAIRES	
NUL	NUL	
/	/	
Obligations	Recommandations	
/	 Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) 	

- Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity)
 - Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

*<u>Avis favorable sous condition</u>: Réaliser une étude complémentaire sur les habitats et les continuités écologiques et une étude sur les zones humides de la partie inaccessible de la parcelle.

Nom du site ID 2429		mune ENTINES	Avis sur le projet : FAVORABLE
-	-	-	-

Localisation : Le site est localisé au sud-ouest de la commune de Trémentines, sur la D160.

Type de parcelle : Il s'agit d'un jardin domestique de 0,36 ha.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucune trame écologique n'est présente sur le site.



Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, deux sondages pédologiques ont été réalisés.

Ils concluent tous à l'absence de zone humide selon le critère pédologique.



Enjeux identifiés et potentiels		
ENJEU REGLEMENTAIRE	ENJEUX NON REGLEMENTAIRES	
NUL	NUL	
/	1	
Obligations	Recommandations	
/	 Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) 	

enje	fléchir les éclairages extérieurs en fonction des jeux (couleurs, intensité, périodes d'activités s éclairages)
------	---

Élaboration du PLUi-H de Cholet Agglomération

Compte-rendu expertise naturaliste Commune de Trémont

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturaliste supplémentaires ont été réalisés en avril 2024. Ils ont eu pour premier objectif de déterminer la présence de zone humide suivant le critère pédologique. Certains sites ont fait l'objet d'une étude des habitats et des éléments de la TVB, ainsi que leur fonctionnalité. Ces passages de terrain étudiant les habitats ont permis de préciser les enjeux potentiels ou avérés, d'un point de vue environnementale, sur les sites. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis. Les potentialités d'accueil de la faune ou la flore sur les sites sont ainsi renseignées.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 et avril 2024 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Hiérarchisation des enjeux

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie;
- Récapitulatifs des enjeux¹;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées (dossier CNPN) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement];
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (évaluation d'incidence au titre de Natura 2000) ;
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (dossier loi sur l'eau);
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée);
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve);
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note: Les photographies ont été prises par MTDA en avril 2024.

La parcelle présente sur cette commune n'a pas pu être prospectée dû à l'absence de notification de passage.

Élaboration du PLUi-H de Cholet Agglomération

Compte-rendu expertise naturaliste Commune de Vezins

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturaliste supplémentaires ont été réalisés en avril 2024. Ils ont eu pour premier objectif de déterminer la présence de zone humide suivant le critère pédologique. Certains sites ont fait l'objet d'une étude des habitats et des éléments de la TVB, ainsi que leur fonctionnalité. Ces passages de terrain étudiant les habitats ont permis de préciser les enjeux potentiels ou avérés, d'un point de vue environnementale, sur les sites. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis. Les potentialités d'accueil de la faune ou la flore sur les sites sont ainsi renseignées.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 et avril 2024 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Hiérarchisation des enjeux

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie;
- Récapitulatifs des enjeux¹;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées (dossier CNPN) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement];
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (évaluation d'incidence au titre de Natura 2000);
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (dossier loi sur l'eau);
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée);
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve);
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note: Les photographies ont été prises par MTDA en avril 2024.

Table des matières

ID 2431	Erreur! Signet non défini
ID 2432	

Sur les deux sites présents sur la commune, un n'a pas pu être prospecté. Il s'agit du site 2431 qui concerne une propriété privée fermée avec un portail. Le propriétaire n'était pas présent le jour du passage de l'expert.

Nom du site	Com	mune	Avis sur le projet : FAVORABLE sous
ID 2432	VEZ	ZINS	conditions*
-	Intégré	-	-

Localisation : Le site est localisé au sud-ouest de la commune de Vezins, en continuité de parcelles agricoles.

Type de parcelle : Il s'agit de prairies de fauches de 1,57 ha.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est intégré à la ZNIEFF de type 1 « zone à l'ouest des poteries ».

Validation et précisions des trames écologiques : Le site est entièrement inscrit dans un réservoir de biodiversité (bocages et milieux ouverts particulier). Il comprend aussi des corridors écologiques. Ces trames écologiques ont été observées sur la partie ouest du site uniquement.



Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, cinq sondages pédologiques ont été réalisés.

Ils concluent tous à l'absence de zone humide selon le critère pédologique.



Enjeux identifiés et potentiels ENJEU REGLEMENTAIRE ENJEUX NON REGLEMENTAIRES NUL **MODERE** Corridor écologique défini dans la TVB: haies, milieux ouverts / Réservoir de biodiversité défini dans la TVB : bocage Obligations Recommandations Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) Maintenir les éléments de corridors écologiques Maintenir le réservoir de biodiversité défini dans la TVB

- Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter)
- Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity)
- Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

*<u>Avis favorable sous condition</u>: Réaliser une étude complémentaire sur les habitats et les continuités écologiques.

Élaboration du PLUi-H de Cholet Agglomération

Compte-rendu expertise naturaliste Commune de Yzernay

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturaliste supplémentaires ont été réalisés en avril 2024. Ils ont eu pour premier objectif de déterminer la présence de zone humide suivant le critère pédologique. Certains sites ont fait l'objet d'une étude des habitats et des éléments de la TVB, ainsi que leur fonctionnalité. Ces passages de terrain étudiant les habitats ont permis de préciser les enjeux potentiels ou avérés, d'un point de vue environnementale, sur les sites. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis. Les potentialités d'accueil de la faune ou la flore sur les sites sont ainsi renseignées.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 et avril 2024 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Hiérarchisation des enjeux

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie;
- Récapitulatifs des enjeux¹;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées (dossier CNPN) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement];
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (évaluation d'incidence au titre de Natura 2000) ;
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (dossier loi sur l'eau);
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée);
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve);
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note: Les photographies ont été prises par MTDA en avril 2024.

Table des matières	
ID 2433	. 4

Nom du site	Com	mune	Avis sur le projet : FAVORABLE sous	
ID 2433	YZE	RNAY	conditions*	
-	-	-	-	

Localisation : Le site est localisé à l'ouest de la commune d'Yzernay, sur la D25.

Type de parcelle : Il s'agit d'un prairie de fauche de 0,28 ha.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucune trame écologique n'est présente sur le site.



Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, deux sondages pédologiques ont été réalisés.

Ils concluent tous à l'absence de zone humide selon le critère pédologique.



Enjeux identifiés et potentiels		
ENJEU REGLEMENTAIRE	ENJEUX NON REGLEMENTAIRES	
NUL	NUL	
1	1	
Obligations	Recommandations	
/	 Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages) 	

*<u>Avis favorable sous condition</u>: Réaliser une étude complémentaire sur les habitats et les continuités écologiques